

L'INFO DES PROS

23 septembre 2021



Aide exceptionnelle Travailleurs Non Salariés

Le Département de l'Isère souhaite **soutenir les professionnels non salariés** (artisans, commerçants, restaurateurs...) impactés par la crise sanitaire du Covid-19.

Une **aide financière exceptionnelle** adaptée à la composition familiale du ménage est mise en place, d'un montant **compris entre 1 000 € et 1 500 €**.

Cette aide est mobilisable une fois par foyer.

Dossier à déposer avant le 30 novembre 2021

Plus d'infos: www.vercors-entreprises.org



L'équipe du service économie et développement

Caroline Delavenne • Katherine Fossa • Alain Mouchiroud

☎ 04 76 95 08 96

✉ economie-ccmv@vercors.org

✉ Communauté de communes du massif du Vercors
19 chemin de la Croix Margot • 38 250 Villard-de-Lans

www.vercors.org



VERCORS ENTREPRISES



Vercors Entreprises

Le site dédié aux professionnels du Vercors

Vercors-entreprises.org

Retrouvez toutes nos actualités grand public sur
www.vercors.org

Suivez-nous sur les réseaux sociaux

:



Cet e-mail a été envoyé à {{ contact.EMAIL }}

En tant que professionnel du territoire de la Communauté de communes du massif du Vercors (CCMV), vous faites partie de la liste de diffusion du service économie & développement de la collectivité. Dans ce cadre, vous recevez des informations d'actualités liées à la compétence développement économique de la CCMV. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), vous pouvez à tout moment demander à ne plus recevoir ces informations.

